

La ministre veut accélérer dans l'éolien marin



Le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) produira bientôt l'équivalent de 9 % de la consommation électrique de la Bretagne.

David Ademas, O.-F.

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, visite aujourd'hui le parc de la baie de Saint-Brieuc. Elle annoncera bientôt un appel d'offres géant pour l'éolien en mer.

Entretien

Certains acteurs privés s'inquiètent de la solidité de l'engagement de l'État dans l'essor des énergies renouvelables.

Pour la première fois, grâce à la planification souhaitée par le président de la République et déployée par la Première ministre, il y aura une loi sur la production d'énergie. Elle sera complétée, comme le prévoit la législation, par des textes réglementaires, à la fois sur une programmation pluriannuelle de l'énergie et sur une stratégie nationale bas carbone.

Ces textes seront nourris des concertations que j'ai menées depuis un an et seront mis en consultation, pour que l'on puisse avoir une vision globale de la stratégie de l'État. Celle-ci vise à la fois à atteindre la neutralité carbone en 2050, ainsi qu'à nous réindustrialiser et à assurer notre souveraineté énergétique.

Quelles sont les grandes lignes de vos ambitions en matière d'énergies vertes ?

Nous visons une multiplication par deux de la cadence annuelle de développement du photovoltaïque et du biogaz, par quatre pour la géothermie et le maintien du rythme actuel de l'éolien terrestre.

Les industriels disent que l'on pourrait plutôt quadrupler l'essor du solaire.

Ils n'ont pas tenu leurs objectifs des précédentes programmations pluriannuelles de l'énergie, mais je prends tout ce qui peut aller plus vite. À eux de nous montrer qu'ils sont capables de doubler la cadence. Et ensuite, nous rehausserons nos objectifs. Cela ne sert à rien d'être dans la « surpromesse ». Nous devons être au rendez-vous, en 2030, des besoins en électricité de la France. La marche est déjà conséquente.

En matière d'éolien en mer, la puissance installée n'est aujourd'hui que de 0,5 gigawatt. Atteindra-t-on l'objectif des 18 gigawatts en 2035 et 40 gigawatts en 2050 ?

C'est clairement un défi démocratique et industriel. Un grand débat public va être organisé entre élus locaux, pêcheurs, entreprises, habitants, sur les meilleures zones d'implantation, tout en respectant la biodiversité. Il intégrera aussi les enjeux de coûts. Mais je rappelle que produire cette électricité renouvelable, en particulier à l'aide d'éoliennes en mer, est une condition *sine qua non* pour satisfaire nos besoins d'ici à 2035, car avant cette date, il n'y aura pas d'entrée en service de nouveaux réacteurs nucléaires.

« Gagner deux ans »

Les choses avancent-elles assez vite ?

Le dialogue stratégique que nous avons lancé sur les quatre façades maritimes, et qui va donner lieu à un débat public de six mois à partir de novembre, doit nous faire gagner deux ans dans la réalisation des parcs

éoliens en mer. C'est l'un des points de la loi d'accélération des énergies renouvelables que j'ai fait voter en début d'année.

Mais les pêcheurs refusent de discuter actuellement car ils n'acceptent pas la fin des aides au gazole cher...

La question du soutien à la pêche relève de mon collègue secrétaire d'État à la Mer, Hervé Berville. Mais, au cas d'espèce, j'ai travaillé à une solution qui abaissera de 13 centimes le coût du litre de gazole incorporant du biocarburant.

Par ailleurs, les parcs éoliens en mer génèrent des recettes fiscales réservées à la pêche. Pour la baie de Saint-Brieuc, c'est 3,5 millions d'euros qui sont versés à la filière pêche et à l'accompagnement de sa décarbonation.

Par ailleurs, il semble désormais établi que les parcs, une fois passé le dérangement causé par leur installation, ont un effet « récif » qui contribue à fixer des ressources halieutiques. Pour finir, les pêcheurs me disent avoir des idées assez précises sur ce qu'ils souhaitent en matière de localisation des parcs.

Un appel d'offres pouvant atteindre « 10 gigawatts »

Après les appels d'offres précédents, qui portaient sur des parcs de 0,5 à 1 gigawatt, vous avez indiqué que le prochain serait « d'une ampleur inédite ». C'est-à-dire ?

À l'issue du débat public, je travaillerai au cahier des charges d'un appel d'offres qui pourrait atteindre jusqu'à 10 gigawatts et pourra être lancé d'ici à la fin 2024, début 2025. Ainsi on ne s'épuisera plus sur des projets « parc par parc » et on donnera de la visibilité aux usagers de la mer et à la filière. Je retiens de mes échanges avec les présidents de Régions que c'est très attendu. Tout le monde a compris que derrière ces projets, il y a de l'électricité compétitive en plus, ce qui devient un élément clé pour attirer de nouvelles industries.

Savez-vous déjà si ces parcs seront plutôt posés, flottants, et où ils seront situés ?

La géographie, notamment la profondeur des fonds, imposera beaucoup de choses. Par ailleurs, la réalité économique fait qu'aujourd'hui, l'éolien posé est une technologie mature qui permet de produire à un coût très compétitif. Ce n'est pas encore le cas de l'éolien flottant.

Mais c'est une voie d'avenir...

Oui, c'est pour cela que nous devons avoir une double approche : sécuriser des parcs éoliens, principalement posés, qu'on pourra connecter dans le début de la décennie 2030 et préparer l'avenir, en travaillant sur des premiers projets flottants. Notre priorité est d'attribuer 18 gigawatts d'ici à 2035. Cela représente la production de douze réacteurs nucléaires.

Quand les lauréats des trois parcs d'éolien flottant de 250 mégawatts prévus en Méditerranée et en Bretagne sud seront-ils connus ?

Ils le seront au premier semestre de l'an prochain.

Recueilli par

André THOMAS.